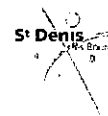


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 à 19H30****N°113/2025 - Budget principal 2025 - Décision modificative n°6**Conseillers en exercice : **25** - Présents : **18** - Excusés avec Pouvoir : **4** - Excusés sans Pouvoir : **2**  
Absente : **1** – Votants : **22**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 4 décembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Patrick BOUVARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à RONGEAT Stéphane), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

**ÉTAIT ABSENTE :**

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**François BIRRAUX, Adjoint aux Finances**, précise que la délibération proposée a pour but d'inscrire des crédits supplémentaires nécessaires au passage de diverses écritures d'ordre relatives à :

- des régularisations de dotations aux amortissements,
- l'intégration des frais d'études préliminaires (mandatés sur les exercices antérieurs avant le démarrage d'opérations de travaux) au coût final de nos immobilisations (cela permettra à la collectivité de percevoir du FCTVA en N+1),
- le traçage des remboursements à la commune d'avances perçues par les titulaires de marchés de travaux,

Cette décision modificative est présentée dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-113bis-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025  
Publication : 26/12/2025

BUDGET GENERAL - 2025  
 Décision modificative n° 6

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
040	2315	Installations, matériels techniques (travaux en régie)	20 000,00 €	040	28041114	Amortissements subventions d'équipement versées par l'Etat	7 400,00 €
041	1328	Subventions investissement (actifs non amortissables)	6 300,00 €	040	28041512	Amortissements subventions d'équipement versées/Bâtiments et installations	6 300,00 €
041	202	Frais de révision des documents d'urbanisme	4 690,68 €	040	28041583	Amortissements subventions d'équipement versées/Projets d'infrastructures d'intérêt national	56 194,00 €
041	2112	Terrains de voirie	3 230,40 €	040	281578	Amortissements autre matériel technique	4 249,23 €
041	21318	Constructions autres bâtiments publics	76 232,00 €	041	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	6 300,00 €
041	2151	Réseaux de voirie	19 598,58 €	041	2031	Frais d'études	120 446,45 €
041	2313	Constructions (immobilisations en cours)	35 432,69 €	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	18 737,90 €
23	2313	Constructions (immobilisations en cours)	54 143,23 €	041			
		TOTAL	219 627,58 €			TOTAL	219 627,58 €

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
042	6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	74 143,23 €	042	722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	20 000,00 €
012	64118	Autres indemnités personnel titulaire	- 29 143,23 €				
012	64131	Rémunérations personnel non titulaire	- 25 000,00 €				
		TOTAL	20 000,00 €			TOTAL	20 000,00 €

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°6 et pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Pour le Maire empêché,  
 Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
 Patrick BOUVARD



Le secrétaire,  
 François BIRRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-113bis-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025  
 Publication : 26/12/2025